



Indépendance professionnelle et complaisance

Par **alain38**, le **02/06/2017** à **19:57**

Bonjour,

Je vous expose mon interrogation, en attendant de consulter un avocat.

Je suis gardien de la Paix et poursuit mon employeur pour divers délits apparaissant dans une information judiciaire (appels téléphoniques d'un indic dans un gofast sur mon portable, vol de la plainte consécutive au commissariat, dissimulation du vol par ma hiérarchie,....).

Depuis la découverte de ce vol en Aout 2014, le médecin contrôleur du sgami Lyon m'a déclaré inapte au service pour "me sortir du panier de crabe" (son expression rassurante). Un psychiatre agréé fonction publique, mandaté par mon employeur, m'expertise tous les 6 mois pour renouveler mon congé maladie mais je dois établir une demande de réintégration toujours refusée, au vu des rapports médicaux...

Dernièrement j'ai consulté un psychiatre indépendant, impartial et intègre qui n'a relevé aucun des sévères troubles mentionné par son confrère, au contraire et par écrit bien sur.

Lors de ma 8 ème expertise pro, le médecin m'a dit qu'il me protégeait pour que je ne retourne pas au "casse-pipe" ce qui sous-entend qu'il rédige des faux pour me protéger. Je précise aussi qu'il omet tous les évènements judiciaires et administratifs avérés par écrits et me qualifie de paranoïaque. Et bien sur, il est payé par mon employeur.....

Un médecin a-t-il le droit de certifier par écrit qu'un fonctionnaire est paranoïaque alors qu'un autre, neutre, ne détecte pas ce trouble ?

Ce psychiatre est-il honnête lorsqu'il omet volontairement des faits judiciaires et administratifs avérés, écrits à l'appui, au terme de consultations de 6 à 12 minutes ?

En fait, il dit me protéger en me détectant de sévères troubles mentaux, mais n'est-ce pas à mon employeur de le faire sans passer par un médecin complaisant ?

Merci de votre intérêt.

Par **youris**, le **02/06/2017** à **20:40**

bonjour,

un médecin est libre de son diagnostic, tous les jours des médecins ont des avis divergents sur la santé du même patient surtout en matière de psychiatrie.

il suffit de voir dans les procès pénaux, les experts s'opposer sur la santé mentale des accusés ou des prévenus qui sont jugés devant ces juridictions.

salutations

Par **alain38**, le **02/06/2017** à **21:19**

Bonsoir Youris,

Merci de votre intérêt.

Les experts établissent des rapports (épais) après plusieurs séances espacées et ont accès aux dossier judiciaires par le biais de réquisitions.

Les différences ne sont pas radicales et différent sur l'altération du jugement, expliquent (longuement) les écroulements psychiques, les psychoses, les paranoïas,...

Le psychiatre, payé par mon employeur, dit que c'est pour me protéger qu'il me déclare paranoïaque et s'oppose à ma reprise professionnelle.

Ce qui étrangement correspond aux désidératas de cet employeur (I.J. Harcèlement moral dans le cadre des fonctions/ plainte prise par les gendarmes avec preuves).

Un médecin doit-il écrire ce qu'il "voit" et non ce qu'il invente pour "protéger" le patient. C'est ainsi qu'il justifie les différences radicales avec son confrère neutre.

Comme j'ai enregistré sa "consultation", je m'interroge sur le motif de cette "protection" par le biais de sévères troubles mentaux inventés et rapportés par écrits, après 6 à 12 minutes d'entretien et sans orientations thérapeutiques bien sur.

Souci de déontologie ou pas ?

Complaisance ou pas ?

Par **alain38**, le **14/06/2017** à **21:35**

Bonsoir Youris,

Je vous informe que les gendarmes, au vu des faits et des différences des conclusions médicales, ont établi un signalement judiciaire. A titre exceptionnel, ils m'ont remis une copie de ce signalement pour une action au T.A.

Ayant été cité à témoin dans une grosse affaire de stupéfiants, il semblerait que mon témoignage ait dérangé quelques personnes influentes...

Mon employeur ayant dissimulé un vol de documents judiciaires au sein d'une administration, malgré l'ouverture d'une information judiciaire, a les moyens d'influencer un médecin. Ceci dans le but de m'empêcher de témoigner, ce qui s'apparente à une subornation de témoin par le biais de certificats médicaux de complaisance.....

Par **miyako**, le **09/08/2017** à **17:22**

bonsoir,

Votre affaire est très surprenante, aussi, il faut voir un avocat, pour faire nommer un expert indépendant par le TA et éventuellement déclencher une procédure administratif contre votre hiérarchie, si vos soupçons s'avéraient réels. De tels soupçons sont particulièrement graves. Ce serait à l'inspection générale de la police d'intervenir.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **alain38**, le **18/01/2018** à **20:03**

Bonsoir Miyako,

Avec un peu de retard, j'apporte quelques précisions à votre réponse.

Ma demande au T.A. concernant une expertise psychiatrique par un médecin indépendant a été refusée malgré les faits présentés par mon avocat (information judiciaire ouverte pour harcèlement, vol et dissimulation du vol,.... signalement judiciaire GN sur les propos d'un médecin avouant mentir sur son rapport pour me "protéger", rapport contradictoire d'un psychiatre,...).

Je vous précise que dans mon histoire professionnelle j'ai expliqué, preuves à l'appui dans 2 procédures criminelles, comment 2 juges d'instruction, encore en fonction, ont innocenté illégalement un indicateur PJ criminel dealer....

Peut-être qu'aucun juge ne voudra inquiéter ses confrères ?

D'autre part, lors de mon témoignage sur citation au jugement du Gofast dans lequel l'indic, membre participant mais non poursuivi, m'a appelé 36 fois sur mon portable; c'est l'IGPN qui a été mandatée par le TGI de Lyon en Mai 2014 pour instruire en urgence ma plainte pour appels malveillants déposée le 24/12/2013 à Grenoble.

Il est apparu que l'original de cette plainte a été volé au service quelques jours après son dépôt. Le voleur, identifié au sein de la PJ, bras droit d'un officier poursuivi par le Parquet de Paris depuis l'affaire Neyret, a volé la liasse complète des plaintes déposées le jour de mon dépôt, soit 36 plaintes.

Ma hiérarchie a ensuite dissimulé ce vol important sans savoir qu'une copie serait transmise au TGI de Lyon 5 mois plus tard...

C'est un OPJ qui m'a avisé discrètement de ce vol et comment ma hiérarchie avait tenté une ultime manœuvre inaboutie....J'ai ensuite été avisé par un gradé de cette disparition et ai immédiatement rédigé un rapport le 21 Aout, avant d'aller en Gendarmerie le 2 Septembre, puisque ma hiérarchie policière et l'IGPN n'étaient pas "claires".

L'IGPN n'a évidemment pas avisé le Parquet demandeur ni celui de Grenoble....

Avant l'ouverture de l'Information Judiciaire en 2016, j'ai avisé la Chefe de l'IGPN de ces délits par recommandé, sans suite hormis une réponse "bateau"....

35 plaignants seront convoqués sauf moi, devenu fou administrativement le 5

Septembre....pour que je ne témoigne surtout pas en Appel en 2015 et explique encore une fois la malhonnêteté de certains policiers....protégés.

J'ai l'impression qu'aucune autorité ne souhaite savoir, à moins de déjà le savoir, pourquoi un vol de documents judiciaire a été commis et dissimulé, bien entendu vous aurez compris que ce vol est en relation avec des trafics de stupéfiants.....protégés.

Il me semble que la seule issue définitive à ces délits soit ma soudaine et irréversible grave maladie mentale, sans possibilité de guérison ou reconversion. Cette version doit bien sur être reprise partout sauf à dire qu'il y a des ripoux (protégés) dans la Police...en l'occurrence les complices restés en activité de ceux poursuivis à Paris.

D'ailleurs à la surprise de ces ripoux (présumés) condamnés, c'est le Parquet qui a fait appel !!!

Mon explication vous semble plausible ?

I.J. et rapports médicaux disponibles par M.P.